

2 Modification des statuts

Statuts actuels :

Art. 18 b) Le comité

Le comité dirige et représente l'Association Cerebral Jura. Il est formé, pour la moitié au moins, de parents d'enfants handicapés ou d'adultes handicapés. Il se compose :

- a) du/de la président/e ou de co-président/e/s
- b) du/de la vice-président/e ou de co-vice-président/e/s
- c) du/de la trésorier/ière
- d) de 3 à 7 assesseurs

Demande de modification soumise à l'Assemblée général du 26 juin 2026 :

Art. 18 b) Le comité

Le comité dirige et représente l'Association Cerebral Jura. Il est formé, pour la moitié au moins, de parents d'enfants handicapés ou d'adultes handicapés. Il se compose :

- a) du/de la président/e ou de co-président/e/s
- b) du/de la vice-président/e ou de co-vice-président/e/s
- c) du/de la trésorier/ière
- d) de 2 à 7 assesseurs

Les statuts intégraux peuvent être obtenus sur demande auprès de notre secrétariat !

Annexes : - bulletin d'inscription

- flyer Course DUO du 5 juillet 2026 (nous vous rappelons que nous disposons d'une joëlette qu'il est possible de louer ; si intérêt, veuillez prendre contact avec le secrétariat)